



## Déclaration UE de conformité

**FABRICANT :**
**Nom : CDVI SAS**
**Adresse: 31, avenue du Général Leclerc – 93691 – Pantin – France**
**IDENTIFICATION DU PRODUIT :**
**Marque : Contrôle d'accès intégré**
**Désignation commerciale : DGLIF**
**Type : F0101000021**
**Destination du produit : Lecteur de badges RFID**

Je soussigné, M. David Benhammou, PDG de CDVI SAS déclare, sous notre propre responsabilité, que le matériel référencé ci-dessus satisfait aux exigences essentielles des directives européennes suivantes :

2014/53/UE, relative à l'harmonisation des législations des États membres

concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques

2017/2102/UE, relative à la limitation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

2015/863, modifiant l'annexe II de la directive 2017/2102/UE du Parlement européen

et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations

2009/125/UE, établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

Règlement CE n°1275/2008

en conformité avec les normes harmonisées suivantes :

EN 550130-4:2011

EN 55032:2015/A1: 2020

EN 62368-1:2014/AC:2015

EN 50364:2010

EN 301 489-1 V1.9.2

EN 300 330-2 V2.1.1

sous réserve d'une utilisation conforme à leur destination, d'une installation conforme aux normes en vigueur et aux recommandations du fabricant.

A Pantin le : 26/04/2022

David Benhammou, PDG de CDVI SAS

